

COMMUNIQUE du COLLECTIF RN126

29 décembre 2008

Projet d'autoroute Castres-Toulouse Saisine de la CNDP

A bien des égards, la saisine de la CNDP[1] par l'Etat sur le projet LACT[2] ne peut que satisfaire le collectif RN126 opposé à ce projet d'autoroute. Il y a 18 mois déjà, le collectif sollicitait en ce sens la Direction Régionale de l'Équipement Midi-Pyrénées, regrettant aussi que les saisines de la fédération nationale FNE[3] et des collectivités territoriales[4] fussent classées irrecevables faute de publication du dossier par l'Etat. Mais on peut s'interroger sur la satisfaction affichée par les promoteurs locaux de ce projet qui n'ont cessé de juger cette saisine inutile ou hors contexte, considérant que le projet était déjà décidé.

Que l'on ne s'y trompe pas, la LACT est un nouveau projet, une autoroute concédée en site propre, qui ne pourrait être considérée comme une simple « *accélération de l'aménagement de la RN126 (sur place) entre Castres et Toulouse par mise en concession autoroutière* »[5].

La LACT, dont l'opportunité n'a toujours pas été démontrée faute de dossiers et d'études sérieux, devra faire la preuve que l'on ne peut concevoir autrement l'amélioration de la mobilité dans le sud du Tarn.

Le collectif attend beaucoup de cette saisine pour qu'enfin un véritable débat public impartial soit organisé sur la base d'un dossier sérieux et complet, intégrant avant tout, l'étude de toutes les solutions alternatives à l'autoroute.

Le collectif RN126

[1] CNDP: Commission Nationale du Débat Public

[2] LACT : Liaison Autoroutière Castres-Toulouse

[3] FNE : France Nature Environnement

[4] 2 saisines de FNE en juillet et décembre 2007, et 14 saisines par les collectivités en janvier 2008

[5] Extrait de la lettre de saisine.

Les associations signataires :

LA COULEE VERTE	81580	CAMBUNET SUR LE SOR
LA FONTAINE	81470	LACROISILLE
LAURAGAIS TERRE PROPRE	81500	VEILHES
LES MILLE COLLINES	81470	AGUTS
LES VALLONS	81700	ST GERMAIN DES PRES